

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Allez, 10 juin [1845]

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Allez frères](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Allez, 10 juin [1845], 1845-06-10

Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 10/08/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/27398>

Informations sur le document source

CoteARCH-FAM-2021-0-0815

Collation1 p. (27r)

Nature du documentBrouillon manuscrit d'une lettre

Lieu de conservationFamillistère de Guise

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[10 juin 1845](#)

Lieu de rédactionEsquéhéries (Aisne)

Destinataire[Allez frères](#)

Lieu de destination2, quai de La Mégisserie, Paris

Description

RésuméÉmission d'une traite à payer par la maison Allez. Godin informe Allez qu'il demande à nouveau à son voiturier d'enlever les limes qu'il a commandées.

NotesLe brouillon occupe la partie inférieure du folio 27r.

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Outils](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomAllez frères

GenreNon pertinent

Pays d'origineFrance

ActivitéCommerce

BiographieQuincaillerie parisienne au XIXe siècle et dans la première moitié du XXe siècle. Elle distribue les appareils de la manufacture Godin-Lemaire ; la vente des fourneaux en fonte poli de Godin-Lemaire de Guise est un argument publicitaire dont elle se sert au milieu des années 1850. Elle existe sous la raison sociale H. Allez neveu avant 1844, puis E. Allez fils de 1844 à 1855, et Allez frères à partir de 1856. Elle cesse son activité en 1838. La maison est établie : au 2, quai de la Mégisserie jusqu'en 1855 ; au 2, quai de Gèvres et au 1, rue Saint-Martin de 1856 à 1878 ; au 1, rue Saint-Martin et au 11 avenue Victoria en 1878 ; au 1, rue Saint-Martin et au 12, quai de Gèvres après 1880.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

juin 10 1845
Messieurs

vous trouverez sous ce pli trois souscriptions

de M. de la Perrotte de fr. 175, règle de la rue de la Harpe

de M. de la Perrotte de fr. 25, règle de la rue de la Harpe

de M. de la Perrotte de fr. 25, règle de la rue de la Harpe

~~Lequel le règlement est fait en 3 effets de 50 francs chacun~~
~~je ne puis que vous remercier de votre intérêt dans l'œuvre~~
si pour le bien de la cause à laquelle nous venons de vous aider de
nos faibles forces vous trouvez convenable de changer le libellé
de votre souscription qui me concerne je vous en autorise pleinement
il n'est d'ailleurs de rien plus pressant pour moi que de voir le jour
ou voir sur les eaux de la Seine.

Je ferai prochainement un voyage à Paris si possible la nuit
que j'aurai l'honneur de vous rendre il peut être fait quelque communication
sur les divers plans et études que l'École a fait jusqu'à ce point de
vue point de vue de l'éducation du premier phylaxarctie je prendrai
avec plaisir connaissance de la partie qui se rapporte aux instruments
et appareils destinés à l'art culinaire, et à la cosmologie
je me trouverais heureux de leur en avoir une satisfaction que
je n'aurais jamais! si mes faibles moyens pouvaient aider ou servir
que dans l'accomplissement des objets qui doivent concourir à l'œuvre de la
prochaine harmonie future

Je vous envoie les mains une souscription revêtue de quelques signatures
pour la médaille de M. Eugène que je me propose si vous ne pouvez
de vous la remettre moi-même. Je pourrai en même temps prendre les coupures
d'actions qui vous reviendra de la présente émission de 25 francs

un mot que vous jugerez convenable

Je suis, Messieurs, avec ma haute et respectueuse considération, votre
dévotement

10 juin

Monsieur Allery

Je l'honneur de vous donner ces quelques francs en ce moment
de votre séjour à Paris je prends la liberté de disposer

de la somme de fr. 25. 00

de la somme de fr. 25. 00